

# ***INFOS BRÈVES***

*Bulletin d'informations municipales de Morette – N°16  
NOVEMBRE 2016*

**Aménagement du  
village, intercommunalité,  
travaux, urbanisme, vivre ensemble...  
ces sujets vous intéressent ?**

**Vous avez votre mot à dire sur les projets en cours et à venir de votre  
commune !  
Participez aux réunions de travail de l'équipe municipale !**

Lors de l'assemblée de village du 4 novembre 2016, la municipalité a proposé à la population de participer à ses réunions de travail sur les sujets importants de la commune. Suite à l'accueil très favorable de cette proposition par les participants de l'assemblée, nous vous proposons de nous retrouver prochainement.

## **Quand ?**

Les deux premières réunions de travail publiques auront lieu les deuxièmes mardis des mois de décembre 2016 et janvier 2017 dans la salle communale,

**mardi 13 décembre à 19h et mardi 10 janvier à 19h.**

## **Qui ?**

Chacune et chacun d'entre vous, quelles que soient ses compétences et son expérience, peut participer à ces réunions au titre de citoyenne ou de citoyen de Morette. Il n'est pas nécessaire de s'inscrire à l'avance.

## **Comment ?**

Pendant ces réunions de travail, les projets en cours et à venir seront étudiés par les habitants et les élus réunis autour de la table. Les ordres du jour et les comptes-rendus succincts seront mis en ligne sur le site Internet de la commune et disponibles à la mairie.



# **VIE MUNICIPALE ET INTERCOMMUNALE**

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2016**

Présents : Mmes et MM. Cyril BIETRIX-OGIER, Jean-Pierre DEZANET, Franck DORIOL, Yves MOUNIER, Aude PICARD WOLFF, Hélène REYNAUD, Christelle VUILLEROT.

Absents : MM. Gérard BOURGEAT, Lionel CARLIN, Florent ZANELLO.

**Décision modificative N° 2** : Régularisation d'un trop perçu de 2015 par le SEDI.

### **Approbation du rapport annuel 2015 SIBF:**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport annuel 2015 sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Eau et de l'assainissement du Syndicat Intercommunal du Bassin de la Fure.

### **Centre Communal d'Action Sociale :**

La loi « NOTRE » permet aux communes de moins de 1500 habitants de supprimer leur budget **Annexe CCAS** et ainsi d'imputer les dépenses et recettes émises au titre de l'action sociale sur le budget **PRINCIPAL**.

Cette solution évite l'élaboration d'un budget, d'un compte administratif et d'un compte de gestion spécifiques pour seulement 2 ou 3 opérations à comptabiliser et donc de réduire la charge de la gestion administrative et comptable.

- Le Conseil d'administration du C.C.A.S a émis le 14 octobre 2016 un avis favorable à la suppression du budget annexe du C.C.A.S et son intégration dans le budget principal de la commune.
- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
  - de dissoudre le C.C.A.S au 31 décembre 2016,
  - de transférer le budget C.C.A.S dans celui de la commune,
  - de créer un Comité Communal d'Action Sociale présidé par la maire et composé, en nombre égal, de membres élus et de membres nommés.

### **ATTENTION :**

**Il ne s'agit aucunement d'abandonner ou de réduire les missions du CCAS actuel,**

**MAIS**

**de créer un Comité Communal d'Action Sociale présidé par le maire et composé, en nombre égal, de membres élus et de membres nommés pour continuer à mener les actions.**

### **Clôture de la régie de recettes du C.C.A.S :**

Le conseil municipal décide, compte tenu de la dissolution du CCAS et de son remplacement par le Comité Communal d'Action Sociale, de supprimer la régie de recettes du CCAS, créée le 6 septembre 1990.

### **Convention entre la commune de Morette et l'association "MJC du pays de Tullins" :**

Le conseil municipal autorise, Madame la Maire à signer la convention entre la commune de Morette et l'association « MJC du Pays de Tullins ».

Cette convention a pour objet de permettre les inscriptions des habitants de Morette aux différentes

activités socioculturelles proposées par l'association « MJC du Pays de Tullins », aux mêmes conditions tarifaires que les Tullinois, avec en contrepartie la mise à disposition d'une salle sur la commune de Morette, à raison d'une fois par semaine.

### **Inscription du projet de rénovation du bâtiment de la mairie et des ses annexes et de son financement :**

Le Pays Sud Grésivaudan s'est engagé dans une démarche de transition énergétique au travers de sa démarche de Territoire à Energie POSitive (TEPOS) depuis le 1er janvier 2014 et a été reconnu Territoire à Énergie Positive Pour la Croissance Verte (TEPCV) par l'État.

La commune de Morette est depuis longtemps engagée dans la transition énergétique. Elle a notamment mis en place une des premières chaufferies fonctionnant au bois déchiqueté en Isère ainsi que l'extinction nocturne sur son éclairage public.

Elle a également fait réaliser un audit énergétique en octobre 2015 sur ses bâtiments afin de l'aider dans le choix de ses travaux pour réduire sa consommation énergétique.

Suite à cet audit énergétique, les travaux de rénovation énergétique sur les bâtiments communaux sont préconisés.

L'État peut apporter des financements aux projets de rénovation énergétique aux collectivités des territoires labellisés TEPCV.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'inscrire le projet de rénovation énergétique du bâtiment de la mairie et de ses annexes dans le cadre des demandes de financements pouvant être accordés par l'État aux territoires labellisés TEPCV.

### **Questions diverses :**

- Réponse de la Préfecture au courrier de Mme la Maire concernant l'éventuel impact sur l'urbanisation des aménagements proposés par le RTM sur les ruisseaux de Morette. Le but de ces aménagements étant essentiellement la protection du bâti existant, la réalisation de ces travaux ne modifierait pas les restrictions d'urbanisation actuellement en vigueur au regard de la carte des aléas.
- Réflexion sur la participation de la population aux décisions importantes.
- Circulation centre village : les travaux de la route Yves Farge sont achevés et les solutions concernant la sécurisation sont à l'étude.
- Équipement de la salle communale en cimaises permettant l'exposition de tableaux et de photos sur les murs.

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2016**

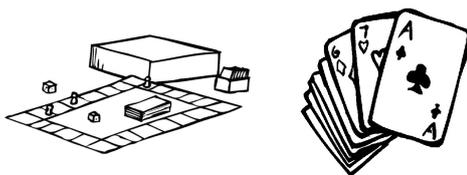
Présents : Mmes et MM. Franck DORIOL, Yves MOUNIER, Aude PICARD WOLFF, Hélène REYNAUD.

Absents : Mme et MM. Cyril BIETRIX-OGIER, Gérard BOURGEAT, Lionel CARLIN, Jean-Pierre DEZANET, Christelle VUILLEROT, Florent ZANELLO.

Le quorum n'est pas atteint. Par conséquent, le conseil municipal ne peut délibérer et est convoqué à nouveau le 23 novembre 2016.

**Les comptes-rendus complets sont affichés sur le tableau d'affichage extérieur et consultables sur le site Internet de la commune.**

## APRÈS-MIDIS RÉCRÉATIFS DU CCAS



Les après-midis récréatifs du CCAS se poursuivent tous les premiers mercredis du mois à partir de 14h30. Au programme, jeux divers et collation pour tous !

Voici les prochaines dates :

**07 décembre 2016**

**04 janvier 2017**

**01 février 2017**

## ATELIERS CONDUITE AUTOMOBILE

Comprendre

Perfectionner

Maîtriser



Son code de la route  
avec **AGIROUTE**



L'association AGIRabcd propose un stage de remise à niveau « AGIROUTE » pour une conduite automobile sécurisée, écologique et citoyenne.

Cette formation est à la fois :

- une remise à niveau du code la route et son perfectionnement,
- une sensibilisation aux problèmes de santé liés au vieillissement : la vue, l'audition, les problèmes articulaires, les médicaments et l'alcool.

**VOUS SOUHAITEZ AMÉLIORER VOS CONNAISSANCES  
EN MATIÈRE DE CONDUITE AUTOMOBILE**

Les CCAS de Cras et de Morette vous proposent :

2 séances de 3 heures  
les 16 et 23 mars 2017, de 9h à 12h,  
salle des fêtes de Cras, 15 à 25 participants par séance

Une participation de 15 euros par personne est demandée par  
l'association.

Inscription en mairie.

## INFOS GÉNÉRALES

### INSCRIPTION LISTE ÉLECTORALE

Pour pouvoir voter en 2017 (présidentielle et législatives), il faut être inscrit sur les listes électorales avant la fin de l'année qui précède le scrutin soit le **31 décembre 2016**.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans si les formalités de recensement ont été accomplies à 16 ans.

En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes électorales doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Vous avez donc jusqu'au **31 décembre 2016, 12h00** pour vous inscrire.

Pour vous inscrire :

- ⇒ soit par correspondance en envoyant à la mairie de votre commune la photocopie de votre pièce d'identité et de votre justificatif de domicile ainsi que le formulaire de demande d'inscription complété ;
- ⇒ soit en mairie en présentant une pièce d'identité récente, un justificatif de domicile et le formulaire de demande d'inscription complété.

L'inscription et le vote l'année de l'élection soit 2017, sont possibles si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Jeune ayant atteint l'âge de 18 ans entre le 1<sup>er</sup> mars et le jour de l'élection,
- Personne qui déménage pour des motifs professionnels et fonctionnaire admis à la retraite après le 1er janvier,
- Militaire retournant à la vie civile après le 1er janvier,
- Acquisition de la nationalité française après le 1er janvier,
- Recouvrement de l'exercice du droit de vote après le 1er janvier.

**Le secrétariat de la mairie reste à votre disposition aux heures d'ouvertures pour tout complément d'information concernant votre situation.**

## DÉCHÈTERIE DE VINAY : RÉOUVERTURE



La déchèterie de Vinay, entièrement rénovée et repensée pour faciliter l'accès des usagers, va réouvrir le **jeudi 01 décembre 2016**.

Les particuliers et les professionnels déposeront leurs déchets directement au sol dans des alvéoles ou dans les trémies des compacteurs prévues à cet effet.

### **Horaires d'ouverture inchangés :**

Lundi, mercredi et Jeudi : 13h30 / 18h00

Mardi et Vendredi : 9h00 / 12h00 et 13h30 / 18h00

Samedi : 9h00 / 18h00

Voici l'adresse internet du site : [www.sictom.sud-gresivaudan.org](http://www.sictom.sud-gresivaudan.org)

## ÉCLAIRAGE PUBLIC

À compter du **1<sup>er</sup> décembre 2016**, l'extinction nocturne de l'éclairage public sera mise en place entre **0** heure et **5** heures, sur les postes électriques de la commune équipés d'horloges astronomiques. Cette extinction sera progressivement étendue à l'ensemble du village au rythme de la mise en place des horloges astronomiques.

Les postes de La Combe, Le Bourg et de Champériou, seront concernés par cette démarche au 1<sup>er</sup> décembre 2016.

Des panneaux d'informations seront installés aux entrées de la commune.



Cette action fait suite à une réflexion du conseil municipal dans le cadre d'une réduction de la facture de consommation d'électricité et également de la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et par la lutte contre les nuisances lumineuses. Le conseil municipal a adopté à l'unanimité cette proposition.

## *VIE ASSOCIATIVE*

### ASSOCIATION LES SEPT ÉTOILES

*Communiqué de l'association les Sept Étoiles*



**Une activité tai chuan et qi qong est organisée par l'association les Sept Étoiles.**

Cette activité d'entretien et de détente s'adresse aux adultes, elle est accessible à tous.

A tout moment de l'année, chacun peut découvrir sans engagement cette activité.

Lieu : Salle de la mairie de Morette

Horaire : Lundi de 19h15 à 20h45

Contact : Monsieur RABADAN Antoine au 06 19 16 93 92.

La Présidente de l'association : Caroline VINCENT.

## INFOS PRATIQUES

### APICULTURE



#### **Déclaration de ruches 2016 : du 1er septembre au 31 décembre 2016**

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, **dès la première colonie d'abeilles détenue.**

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1er septembre et le 31 décembre.**

Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site:

**<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>**

*(pour la déclaration 2016, l'utilisation du Cerfa papier 13995\*04 est toujours possible)*

An infographic titled "DÉCLAREZ VOS RUCHES" with a subtitle "DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2016". It lists two key points: "Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue" and "Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation". Below this, it asks "QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?" and lists three benefits: "CONNÂTRE L'ÉVOLUTION DU CHEPTEL APICOLE" (with a globe icon), "AMÉLIORER LA SANTÉ DES ABEILLES" (with a magnifying glass and bee icon), and "MOBILISER DES AIDES EUROPÉENNES POUR LA FILIÈRE APICOLE" (with the European Union flag icon). A "NOUVEAU" badge is placed above the text "UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE" and the website "mesdemarches.agriculture.gouv.fr". The French flag is at the bottom.

# ÇA S'EST PASSÉ À MORETTE

## SOIRÉE HALLOWEEN DU CCAS



Ce lundi 31 octobre, le CCAS de Morette avait invité les enfants à défiler dans les rues du village et à goûter dans la salle communale.

Le défilé s'est déroulé dans les rues du village sous un soleil radieux pour se terminer à la tombée de la nuit.



La récolte fût très abondante, pas moins de 16 kilos de bonbons récoltés! Toutes les friandises ont été partagées équitablement au moment du goûter dans la salle communale superbement décorée aux couleurs d'Halloween. Fantômes, monstres et toiles d'araignées étaient au rendez-vous!

